



PASSION FOR SPORTS

Passion For Sports et en particulier l'option ACTI+ **vous** offre un remboursement de crédit sur toute **inscription** non utilisée si vous ne pouvez pas participer à l'**événement réservé** en raison des circonstances ci-dessous.

Définitions

Les mots ou expressions suivants sont expliqués ci-dessous lorsqu'ils apparaissent **en gras** dans le présent document.

Vous - Une personne qui, seule ou en **groupe**, s'est inscrite chez **nous**.

Médecin – Un médecin qualifié enregistré auprès d'un organisme officiellement reconnu. Ce médecin ne peut ne pas être **vous-même** ou un **proche parent**.

Maladie – Un problème physique ou mental confirmé par un **médecin** qui **vous** empêche d'assister à l'**événement réservé**.

Blessure - Une blessure physique confirmée par un **médecin** qui vous empêche de participer à l'**événement réservé**.

Inscription - Une preuve d'inscription, achetée sur le site Larssie.com, pour participer à un événement (sportif).

Que remboursons-nous ?

Nous vous rembourserons le coût de **votre inscription** (= votre compte PFS sera crédité de la valeur de votre inscription, excepté les frais d'administration et les frais d'assurance ACTI+) si **vous** ne pouvez pas participer à un événement pour l'une des raisons suivantes :

- une **blessure** ou une **maladie** pour **vous**
- votre décès à tout moment avant l'**événement réservé**, ou celui d'un membre de votre **famille proche** dans un délai d'une semaine avant l'**événement réservé** ;
- **vous** êtes militaire et vous êtes envoyé à l'étranger de façon inattendue ;

Qu'est-ce que nous ne remboursons pas ?

Nous ne vous rembourserons pas dans les conditions suivantes :

- **vous** ne fournissez pas de certificat **médical** à temps pour votre **blessure** ou votre **maladie**
- votre seule raison de ne pas participer à l'événement réservé est la non-participation à celui-ci d'un membre de **votre groupe** pour quelque raison que ce soit
- **vous** ne pouvez pas participer à l'**événement réservé** parce que vous ne pouvez pas obtenir de visa pour voyager
- l'**événement réservé** a été annulé, reporté, modifié ou déplacé (par exemple en raison des conditions météorologiques, d'une pandémie, de la sécurité, ...)
- **Vous** ne pouvez pas vous rendre à l'événement en raison de **restrictions de voyage** (par exemple, restrictions de voyage en raison d'une pandémie, couvre-feu, quarantaine (obligatoire), conditions météorologiques, fermeture des frontières, etc.)
- **vous** décidez de ne pas vous rendre à un événement réservé pour d'autres raisons
- **vous** soumettez votre demande de remboursement et les pièces justificatives nécessaires plus tard que 1 jour avant l'**événement réservé**.

Nous n'assumerons aucun déplacement ou frais de déplacement ni aucune autre perte que le prix d'achat de l'**événement réservé**.

Nous ne rembourserons pas les frais que **vous** pourriez encourir en soumettant ou en fournissant les preuves de **votre** demande de remboursement.

Nous ne remboursons pas **les codes de réduction** utilisés, seulement les montants payés avec notre fournisseur de paiement Mollie.

Quel est le montant remboursé ?

Nous créditerons votre compte PFS d'un montant égal au **coût de votre inscription**, hors frais de dossier et de l'assurance Acti+, si votre notification est faite dans la période **jusqu'à 1 jour avant l'événement**.

Le remboursement consiste **uniquement en des crédits en ligne** que vous pouvez utiliser pour des événements sur le site Passionforsports.eu.

Demande de remboursement

Vous devez vous connecter sur www.passionforsports.eu et, dès que possible après avoir eu connaissance des circonstances qui ont pu conduire à **votre** demande de remboursement, annuler votre commande/enregistrement en question au plus tard 1 jour **avant l'événement réservé**.

Il **vous** sera demandé de livrer / télécharger :

- un certificat **médical** si votre demande de remboursement est due à une **blesure** ou à une **maladie**, ou

un certificat de décès si **votre** demande de restitution est due à un décès ;

une preuve de votre transfert (militaire)

Sans le téléchargement des documents nécessaires, votre notification n'est PAS valide. Les preuves qui nous parviennent par courriel ou par d'autres moyens ne sont jamais valides. Les preuves qui nous parviennent en retard ne sont malheureusement pas valides et nous ne faisons aucune exception.